

Agde, le 10 Mars 2022

COMITE DE QUARTIER « MIRABEL LYAUTEY »  
Réunion du 9 Mars 2022

VIE QUOTIDIENNE

1 – MONTEE DE JOLY :

Face au Patriache, depuis plusieurs mois, il y a des stationnements de longue durée de véhicules gênant fortement la sécurité. Parfois carrément à cheval sur la bande STOP. Parfois de grande taille, voire immatriculé à l'étranger. Par déformation professionnelle, je considère qu'il n'y a aucun problème à résoudre la gêne tant au plan de la Police Administrative qu'à celui du code de la circulation routière insérée au code pénal.

Réponse :

Le contrôle du stationnement sera renforcé dans ce secteur : Il y a déjà eu 12 verbalisations.

2 – RUE MONTEE DE JOLY :

A hauteur de l'Ecole Notre Dame, il serait souhaitable de créer un passage protégé au profit des nombreux clients, dont les enfants.

Réponse :

Un passage piéton va être créé au niveau du numéro 5 Montée de Joly.

3 – SIGNALISATION :

Ci-joint une photo, du panneau rue des conscrits qui se trouve à la société SOLATRAG.



Réponse :

La plaque sera rescellée.

4 - STATIONNEMENT

Depuis plusieurs mois, plusieurs voitures de marque CITROEN type SM sont garées sur des parkings aux nombres de 6.

Voici les immatriculations :

- GB 462 BD sans assurance garée rue de la solidarité
- FH 757 RF sans assurance garée rue de la solidarité
- EQ 327 TE sans assurance garée avenue Paul Balmigère
- FQ 043 WK sans assurance garée avenue Paul Balmigère sur le parking des terrains de sport.
- 201 AXK 31 sans assurance sur le parking de la mairie en face de la salle Guillemain
- 26 LLN 75 sans assurance sur le parking de la mairie en face de la salle Guillemain
- ED 152 DJ Renault Safrane sans assurance Rue de la solidarité

J'ai des photos, cela fait beaucoup de voiture de la même marque qui sont arrivées depuis plusieurs mois. Celles qui se trouvent rue de la solidarité prennent des places de parkings en face de la maison de la justice.

De plus en plus de personnes garent leurs voitures sur les trottoirs de jour comme de nuit, ce qui empêche le passage des piétons et des personnes en fauteuil.

Pouvez-vous voir avec la police municipale.

Réponse :

Des contrôles seront effectués sur ces véhicules.

#### 5 - TENNIS CLUB AGATHOIS

Nous avons constaté des dégradations dans la structure du TENNIS CLUB AGATHOIS, bancs cassés, grillage coupé, filets, coupes vents détruits, ils sont squattés par des jeunes surtout le **samedi** après-midi et le **dimanche** après-midi ainsi que le soir.

M. Le MAIRE a annoncé la fermeture du TENNIS CLUB AGATHOIS fin **Août 2022**, mais en attendant il y a encore des adhérents qui jouent toutes les semaines **samedi** et **dimanche** compris, des entraînements de l'école de tennis le **mercredi**, des matchs en tournois des plus de 55 ans et 65 ans, nous accueillons des équipes des communes de l'HERAULT, des cours d'EPS qu'utilise le COLLEGE René CASSIN toute les semaines.

Nous souhaitons pouvoir utiliser et pratiquer le tennis jusqu'à la fermeture, mais pour cela il faudrait boucher les trous dans le grillage, donner une autre image de TCA.

Pouvez-vous voir avec les services concernés pour qu'ils interviennent. Je fais partie du bureau, me contacter au 0688889182.

Réponse :

Le site est amené à être détruit, le directeur des services des sports est en relation régulière avec le président de l'association qui n'a formulé aucune demande. Pour autant, il fera un diagnostic de ces doléances et fera au mieux pour répondre à votre demande, dans la mesure des moyens qu'il pourra y allouer.

#### 6 - SFR

SFR distribue entre le N° 1 et 3 de l'impasse Henri Lacombe l'alimentation en fibre. Les câbles sont distendus et traversent la chaussée à une hauteur de 2.5m environ au lieu de 6m. Les voisins demandent de retendre les câbles pour permettre aux véhicules de passer notamment pompiers... (En l'état le camion Emmaüs refuse de passer). SFR est intervenu ce jour à 14H30 pour constater mais refuse d'intervenir évoquant que les clients ne sont pas en panne. SFR demande de remonter l'info à la municipalité précisant que le contrat

concernant la téléphonie et les installations pour la ville d'AGDE revient à SFR. L'installation ne serait pas conforme la hauteur de 6M n'étant pas respectée

Réponse :

La ville va solliciter la société Xp fibre pour solutionner ce problème.

#### 7 - IMPASSE HENRI LACOMBE

M et Mme FONTAINE résident au 3 impasse Henri Lacombe (depuis mai 2020). Ils demandent pour réaliser une numérotation 3 - 3A -3B -3C pour identifier les 4 foyers qui résident actuellement sous le même numéro ceci concerne :

- . Mme Sauvervald Violette
- . Mme Allias Françoise
- . M & Mme Beaume
- . M & Mme Fontaine

Réponse :

Une nouvelle numérotation n'est réglementairement pas faisable.

En effet, s'agissant d'une servitude privée, les boîtes aux lettres doivent être installées à l'entrée de la servitude, comme c'est le cas actuellement, et les services postaux font la distinction uniquement avec le nom.

Cependant, si ils souhaitent vraiment apporter un signe distinctif, ils peuvent apposer, à leur frais et sous leur propre responsabilité, un numéro de villa (1 / 2 / 3 / 4) sur les boîtes aux lettres respectives.

Et peut-être vérifier que le numéro de voirie est bien apposé au niveau des boîtes aux lettres pour éviter tous problèmes de distribution de courrier.

#### 8 - QUARTIER

Quartier très sale, déjections canines +++, masques traînant sur les trottoirs, mettre plus de poubelles à disposition / dépose des encombrants même sous les panneaux d'interdiction= provocation évidente!!

Réponse :

Les services ont été alertés sur ces demandes.

#### 9 - RUE DES BARRIS

Il y a une placette où en permanence des voitures sont "réparées" avec vidange des huiles de moteur jetées dans le tout à l'égout= pollution +++, les gens n'en peuvent plus!!

Réponse :

Des passages réguliers seront effectués.

#### 10 - PIGEONS

Problème des pigeons non réglé dans le quartier, insalubrité (on a même vu des rats!!). Il faudrait peut-être des caméras de surveillance pour traquer toutes ces incivilités, des sanctions dissuasives, combien ont déjà été verbalisés? On se le demande? que fait la mairie?

Pourquoi n'y a-t-il pas un service de nettoyage du centre-ville plus efficace? La paupérisation de notre quartier est de plus en plus évidente et nous qui avons acheté-là n'avons qu'une envie c'est de fuir!! et c'est bien dommage.

Réponse :

Une campagne de communication est en cours, le service sécurité poursuit ses actions pour lutter contre les incivilités.

« La municipalité a décidé de passer à l'action contre les propriétaires indélicats de chiens qui ne ramassent pas les déjections ; après une campagne d'information (panneaux d'affichage, courriers dans les boîtes aux lettres), la police municipale et la police de l'environnement ont pris le relai en procédant à des contrôles matinaux en cœur de ville ; « tolérance zéro » oblige, des verbalisations ont été effectuées ainsi que la capture de chiens en divagation dont les propriétaires devront s'acquitter des frais de fourrière et du procès-verbal ; la municipalité aime les toutous, mais pas les excréments qui fleurissent sur les trottoirs de la commune... »

11 - RUE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

- plaques décelées devant le 12, rue de l'Armée d'Afrique (très bruyant) plusieurs personnes se plaignent.
- va et vient très rapide de voitures

Réponse :

La plaque sera rescellée.

12 - M THEVENARD

Pour la visite du CSU, serait-il possible d'avoir une nouvelle date, si nous ne sommes pas nombreux on pourrait se joindre à un autre groupe.

Réponse :

Des propositions ont été faites.

13 – FETE DES VOISINS

Pour la fête de voisins, la mairie donne t'elle des ballons, maillots à l'effigie de la fête des voisins.

Réponse :

Afin de recevoir une dotation à distribuer aux agathois qui participaient à la fête des voisins, la ville devait s'acquitter d'une somme de 2000 euros par an. Celle-ci a décidé de ne plus la verser. Aucun lot ne pourra être distribué aux participants.

14 – PARKING MJC

Mise en place d'une interdiction efficace de tourner à gauche à la sortie du parking de la rue Mirabeau devant la MJC.



Les voitures à la sortie du parking tournent vers la gauche même si le marquage au sol et le panneau d'obligation indiquent l'inverse. Un accident arrivera un jour ou l'autre ce n'est qu'une question de temps.

Réponse :

La signalisation est conforme au code de la route. Une repasse peinture sera programmée.

### 15 – Corbeille

Remise en place d'une poubelle sur l'aire de pêche pour handicapés sur la berge de l'Hérault avant le pont SNCF. Cette photo est ancienne mais elle situe très bien l'endroit.



Réponse :

Une poubelle sera remise en place avant la fin de la semaine.

#### 16 – CAMPING TAMARISSIERE

Question générale sur l'utilisation du bois de la Tamarissière en dehors des périodes d'ouverture du camping. Est-ce que les agathois conserveront l'usage de ce site pour la promenade une fois les nouveaux aménagements réalisés par le nouveau prestataire.

Réponse :

L'accès au bois de la Tamarissière est actuellement fermé dans le cadre des travaux de montée en gamme du camping.

La pinède sera à nouveau accessible aux promeneurs à l'issue des travaux ainsi que tous les hivers.

#### 17 - Parcs à chien

Ne peut-on envisager la création de parcs à chien sur la ville d'Agde, zones fermées ou les animaux pourraient être laissés libres sous la responsabilité du propriétaire cela à mon sens pourrait venir justifier encore plus la tolérance zéro qui est affichée en ce moment en ville sur les déjections canines.

<https://montreal.ca/sujets/parcs-chiens>

Réponse :

La ville n'est pas favorable à l'installation de parcs à chiens.

*(Souhait de pouvoir se faire connaître au sein du quartier) M THELLIER Daniel.*

Réponse :

Plusieurs articles sont parus sur les comités de quartier sur le magazine de la ville. Une page sur le site de la ville est dédiée aux représentants des comités.

#### Chemin du 17<sup>ème</sup> d'Infanterie :

Demande de pose de potelets pour éviter le stationnement gênant et laisser place au passage des piétons et poussettes.

Réponse :

Une visite sur site va être mise en place et sera suivie d'une prise de décision.

Intersection Rue de l'Infanterie de Marine/Rue Alsace Lorraine :

Demande de pose de deux panneaux « STOP » à l'intersection de ces deux rues.

Réponse :

Après une consultation des riverains, un avis défavorable a été donné.

## SECURITE

Luc Larose, fait le bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la période du 24 janvier au 8 mars 2022.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 11
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 16
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 5
- Domaine « Divers » : 42
- Domaine « environnement » : 83

## B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

### **REQUALIFICATION DE LA PROMENADE**

Le projet de réaménagement prévoit une requalification complète du quartier par une restructuration basée sur le principe d'un espace partagé par tous, avec un profil en travers à adapter au nivellement afin d'effacer l'aspect routier actuel.

Cet aménagement prévoit :

- la création d'un parking souterrain de 130 places,
- le retrait des 126 places existantes en surface,
- le traitement des différences existantes de niveaux par un emmarchement afin de faciliter la perméabilité piétonne entre la promenade et les rues J.J. Rousseau & Richelieu.
- une restructuration de l'espace en révélant les axes historiques de la promenade, dégagant de larges zones de déambulation et d'animations commerciales, ombrées et structurées par un double alignement de platanes reconstitués.
- une harmonisation qualitative des revêtements et une simplification de la lecture des différentes séquences.
- étendre le projet au nord sur la place de la Belle Agathoise afin d'étirer le projet qualitatif d'espace public vers la percée visuelle sur l'Hérault.
- la création d'un giratoire déporté à la jonction entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue Richelieu & la place de la belle Agathoise.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage de la phase 1 en octobre 2022 pour une fin estimée à juin 2023.

En octobre 2023, la phase 2 démarrera par la création du parking souterrain et envisage une fin d'aménagement à juin 2025.

Et enfin, une dernière phase sur le raccordement aux berges de l'Hérault sera réalisée sur le dernier trimestre 2025.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

## **PONT DES MARECHAUX – ENTREE DE VILLE : Route de Bessan et Avenue de Vias**

### PERIMETRE DU PROJET

L'entrée de ville dont la requalification est envisagée est le carrefour constituant le raccordement du Pont des 4 Maréchaux sur la rive droite de l'Hérault en plein centre-ville d'Agde.

### SITUATION ACTUELLE - PROBLEMATIQUE

Cet espace que l'on peut donc qualifier de véritable nœud routier constitue une rupture dans l'espace public et ne laisse aucune place aux piétons et aux cyclistes dont il interrompt le parcours.

Les piétons ou les cyclistes se concentrent alors essentiellement sur le trafic routier – très dense en période estivale - et le parcours à effectuer pour traverser ou poursuivre sa route, ce qui est particulièrement dommage, le paysage urbain mis à distance par le fleuve étant remarquable.

### ENJEU ET ORIENTATION

Le principal enjeu de la requalification du carrefour des Maréchaux est de déjouer l'effet exclusivement routier des aménagements actuels en les faisant évoluer de manière à ce qu'ils n'apparaissent plus comme une césure mais deviennent un véritable trait d'union entre l'entrée de ville en rive droite de l'Hérault et ses espaces périphériques remarquables (cœur de ville historique, Canalet, Château Laurens, quartier de la gare).

Le parti d'aménagement devra permettre de repenser le carrefour et le pont des quatre Maréchaux et leurs abords en veillant à :

- désencombrer l'espace et rationaliser la place de la voiture ;
- permettre et organiser les cheminements pour les modes doux par la valorisation de parcours de qualité, lisibles et sécurisés ;
- maintenir une homogénéité d'ensemble et créer une ambiance qui met en valeur l'architecture, et le paysage urbain (gabarit, mobilier, matériaux...) ;
- valoriser les éléments ponctuels de patrimoine (édifices remarquables, équipements, quais de l'Hérault et du canalet...) : rendre identifiable les parcours pour y accéder ;
- marquer les portes de la ville ;
- structurer l'espace en prenant en compte les vues sur la ville et marquer les perspectives menant vers le centre et le faubourg de la gare ;
- valoriser les quais de l'Hérault et les affirmer comme des grands espaces de respiration urbaine,

### AMENAGEMENT PROPOSE

Le carrefour est réaménagé pour donner une ambiance urbaine à l'entrée de ville. Cet espace n'est plus un rond-point routier mais un espace de giration qui permet d'absorber tous les flux piétons, cyclistes, VL et poids lourds. Les piétons et cyclistes accèdent facilement au quai Commandant Réveille, au parc de la Belle Isle par la passerelle ou encore au chemin du canalet. Le profil du Pont des Quatre Maréchaux est repensé pour accueillir une large voie dédiée aux modes doux sur le côté Sud, afin de faire la connexion avec le quai du Chapitre et la place Jean Jaurès réaménagés, et la Promenade qui va

également être complètement requalifiée. La partie large du quai Commandant Réveille est aménagée en longs gradins, pour permettre aux promeneurs de contempler la Cathédrale ou aux spectateurs de profiter des spectacles sur le fleuve.

#### DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET PLANNING

**Phase 1 :** dans un premier temps, nous allons procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur la route de Vias. Ensuite, les îlots existants (carrefour actuel et croisement route de Vias / rue de la Digue) seront démolis afin de créer une structure pour voirie lourde. Pour l'été 2022, le pont des Maréchaux, le carrefour et la route de Vias fonctionneront dans leurs configurations définitives mais avec un dispositif modifiable (peinture et mobilier de signalisation) permettant d'ajuster le dimensionnement des voies en fonction des flux saisonniers. Après la saison estivale, les travaux reprendront et l'exploitation du retour d'informations sur le trafic saisonnier permettant d'ajuster le dimensionnement des voies. Le pont des Maréchaux sera aménagé avec une large voie douce entre la place de la Belle Agathoise et le carrefour des Maréchaux. Le matériel d'éclairage public sera remplacé par des équipements plus efficaces.

**Phase 2 :** en 2023, c'est au tour de la route de Vias d'être aménagée entre le rond-point de l'Ordre National du Mérite et le quai Commandant Réveille. Une voie douce et un trottoir permettra de desservir efficacement ce quartier par les modes actifs.

**Phase 3 :** enfin, en 2024 et 2025, les aménagements paysagers et architecturaux comprenant le traitement de surface du carrefour et de la berge seront réalisés, ainsi que des gradins qui seront construits autour des platanes existants face à la cathédrale Saint-Etienne.

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

#### **PROJETS D'AMENAGEMENT DES ILOTS NOTRE DAME & BRESCOU**

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la ville d'Agde identifie des secteurs prioritaires de réhabilitation pour lesquels un programme d'investissement de 32M€ va être engagé.

➤ 4 Ilot ont été identifiés :

- BRESCOU
- NOTRE DAME
- TERRISSE
- AMOUR

#### **Ilot Brescou**

L'îlot BRESCOU sera le premier à démarrer, avec des travaux prévus fin 2022, situé face à la Promenade, à proximité du centre historique, il est délimité par les Rues Brescou, Châteaudun, Jean-Jacques Rousseau et l'avenue du Général de Gaulle

Le projet prévoit :

- Création de 105 logements dont 80 logements locatifs sociaux
- Implantation de commerces en rez-de-chaussée d'immeuble dont une pharmacie
- Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
- Un espace paysager en cœur d'îlot

- La création de parkings souterrains

Suite à une procédure de mise en concurrence, l'opérateur désigné sur la concession d'aménagement de cet îlot est le groupe PROMEO.

### **Ilot Notre Dame**

L'îlot NOTRE DAME se situe entre la rue de la République et la Place Gambetta au cœur du centre historique de la ville d'Agde.

Il accueille à la fois, le site de l'ancien monastère Saint André devenu école Notre dame qui est depuis la rentrée scolaire 2016-2017 désaffecté, mais également le parking Gonzague, rue de la République sur deux niveaux.

L'opération d'aménagement de l'îlot Notre Dame République, articulée avec la requalification des places Gambetta et de la Prud'homie, devra permettre de dynamiser l'ensemble du secteur ouest du centre historique.

Cette opération de construction et de réhabilitation de logements devra s'inscrire dans le projet urbain global d'Agde et permettra :

- La création de 72 logements : 26 logements locatifs sociaux et 46 logements libres
- La création de parkings souterrains sur deux niveaux.
- L'aménagement du cœur d'îlot paysager adapté aux données archéologiques qui pourra être rétrocédé à la ville pour créer une circulation traversante publique
- L'implantation d'une salle vouée à des activités culturelles en rez-de-chaussée qui sera rétrocédée à la ville.

Suite à la procédure de mise en concurrence, l'opérateur désigné sur la concession d'aménagement de cet îlot est le groupe ICADE

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

### **ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A ST MARTIN**

- I/ PROCEDURE DU PLAN D'ALIGNEMENT

**Juin 2020 – août 2021** : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions)
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire)

**03 septembre 2021** : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique

**07 au 13 septembre 2021** : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête

**19 septembre 2021** : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur Hérault Tribune

**18 octobre au 02 novembre 2021** : enquête publique

**12 novembre 2021** : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

**14 décembre 2021** : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement

**04 janvier 2022** : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

- II/ ACQUISITIONS A L'AMIABLE

En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m<sup>2</sup>
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**.

Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022.

Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

- III/ ACQUISITIONS PAR EXPROPRIATION

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

### **ECLAIRAGE PUBLIC – NOUVEAUX PROJETS**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public que réalise chaque année la Ville, il va être procédé sur le quartier Mirabel Lyautey au remplacement des lanternes des rues suivantes : rue Barthélémy Rigal, rue des Barris, rue du Peyrou, rue d'Assas, rue du Mont Saint Loup, rue de Châteaudun et rue Denfert Rochereau.

Au total, il sera procédé au remplacement de 48 lanternes de 150 W par des lanternes à technologie LED : d'une puissance comprise entre 41 W et 87 W.

Le démarrage des travaux, d'un montant de 80 000 € H.T, est programmé pour la mi-avril.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

### **POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE**

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre de chaque année
- **Répartition des lots de plage :**
  - o Plage d'Ambonne :
    - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>

- 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août)
- 1 zone d'activités municipales de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives
- Plage de la Roquille et du Môle :
  - 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place du Pôle PMR
- Plage de la Conque :
  - Aucun lot de plage
- Plage de la Plagette :
  - 1 zone d'activités municipales de 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin
- Plage de Richelieu et de Rochelongue :
  - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août)
  - 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 1 500 m<sup>2</sup> pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
- Plage des Battuts :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août)
  - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
- Plage du Grau d'Agde :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m<sup>2</sup> pour les activités sportives, 1 de 500 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 500 m<sup>2</sup> correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
  - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m<sup>2</sup> sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique.

A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L RUIZ, L LAROSE, S  
FRANCES, J LOPEZ, J VIRANTIN, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

H DE LORME, D FAIVRE, J GARCIA, G GATTO, MONNIER V, PACOT C, PAQUAY P, PONCE JP,  
POULAIN P, PUPAIZ D, TELLIER D, THEVENARD D.

Absentes excusées :

LORENTZ JC.

Absent non excusés :

ALARY V, DEL ARCOS A, GOUDARD G, LEGGI L, SANCHEZ R.